

N° 14

NOVEMBRE
DECEMBRE
2010

Édito

Sarkozy passe en force sa réforme des retraites.

L'unité contre l'injustice

Le peuple écrit l'histoire dans la rue. Lycéens, travailleurs chômeurs, le mouvement populaire, élan de solidarité recrée les liens entre individus, redécouvre la classe laborieuse dans sa diversité.

Des millions de personnes, vieux, jeunes, femmes, hommes, français, étrangers, se retrouvent sur des valeurs communes, s'unissent pour plus de justice sociale. L'opinion publique désavoue le président.

Les organisations syndicales parfois dépassées, regardent ébahies ce formidable mouvement de protestation.

« *Un véritable gâchis* » ? *Le secrétaire de FO.*

Pour la CGT il n'y a pas d'ambiguïté.

C'est un fait exceptionnel dans notre pays :

plusieurs millions de personnes dans des manifestations unitaires.

Et « *nous devrions nous éloigner petit à petit du sujet des retraites* » ? *Le secrétaire de la CFDT.*

La CGT première organisation syndicale de France a la responsabilité d'assumer la cohésion unitaire de tous les travailleurs.

Le secrétaire
Luc FERRETTI



**Les salariés du CPN nous sollicitent :
tous ensemble, nous sommes plus forts !**

2010 : une année de mobilisations

P.2

**Bienvenue Monsieur le DRH
Prime au mérite ?** P.3

**Risque juridique
Prise en charge de la violence** P.5

**Société :
dépendance / soins sous contrainte** P.4

**Collège de l'encadrement
Bionettoyage** P.6

**Expertise et après ?
Une équipe à votre service
Site internet de la CGT du CPN**

P.7

Infos CHSCT.

P.8

Sylvain BELUCHE, Audrey DESBROSSES, Luc FERRETTI, Emmanuel FLACHAT et Florence MERLIN ont participé à l'élaboration de cette gazette

Si vous voulez apporter votre témoignage, n'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire

tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com
Site internet : www.lacgtducpn.com

RÉTROSPECTIVE 2010

JANVIER 2010

Le 12 janvier

Evaluation des 3 nuits. La CGT vous restitue les résultats :

La direction tente d'imposer une organisation du travail de nuit qui remet en cause la vie privée des agents. Suite à un questionnaire CGT, les salariés manifestent leur mécontentement sur cette nouvelle organisation du travail de nuit.

Le 26 janvier

Payer pour travailler : STOP AU RACKET ! NON AUX ORDRES INFIRMIERS !

Grève et manifestation contre les ordres infirmiers :

La CGT appelle les professionnels à faire grève et à manifester le mardi 26 janvier 2010 place THIERS.

FÉVRIER 2010

Par lettre ouverte, les Secrétaires CGT CFDT et FO s'engagent à travailler de concert pour dire « HALTE A LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL » et à demander une expertise

La CGT du CPN vous informe sur la Réforme Statutaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Pseudo Négociation sur la Réforme de la catégorie B et les conséquences de l'intégration dans la catégorie A des professions paramédicales.

Le 3 février

CHSCT extraordinaire : la CGT engage l'ensemble des élus au CHSCT à voter à l'unanimité l'intervention d'un cabinet indépendant afin de réaliser une expertise sur la souffrance au travail.

Cette démarche s'inscrivant dans la loi, le Directeur ne peut s'y opposer.

Le 10 février

L'Unité d'Action Syndicale pour Gagner !

Les Organisations Syndicales (CGT CFDT FO) appellent à la mobilisation pour la qualité des soins et des conditions de travail dans le Service Public et au CPN.

Le 26 février

NON à la FERMETURE de l'UPIM !!!
Les personnels de l'UPIM et de l'UPPAM soutenus par les organisations syndicales CGT CFDT FO écrivent au président du CA, de la CME, au directeur du CPN, au directeur des Soins pour s'opposer à la fermeture de l'UPIM.
Grâce à cette action, la Direction ne ferme pas l'UPIM.

MARS 2010

Le 15 mars

Les personnels de la Crèche du CPN avec leurs représentants CGT manifestent Place Stanislas contre le projet de réforme de la petite enfance.

Le 19 mars

APPEL à la Mobilisation et à la Grève.
La CGT, la CFDT et FO vous invitent à une Assemblée Générale à 14 h 30 au pavillon Raynier. **Ensemble le 19 mars pour faire reculer la souffrance au travail et créer les conditions pour embaucher.**

AVRIL 2010

Le 8 avril

Pas de bébés à la consigne !

Les parents et les professionnels de la crèche du CPN avec le soutien de la CGT, appellent à une manifestation à TOUL devant la permanence parlementaire de **Nadine MORANO**, pour le retrait du décret sur l'accueil collectif.

Le 27 avril

La CGT, CFDT, FO et les salariés distribuent des tracts à la population au carrefour:

Ensemble, personnels et usagers défendons notre hôpital. Défendre et promouvoir le CPN : un enjeu pour chacun, l'affaire de tous.

Venez nous rejoindre dans l'action le 30 avril 2010 devant l'ARH.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS !

Le 30 avril

Manifestation devant l'ARH sous la bannière de la CGT, CFDT et FO.

Le personnel du Centre Psychothérapique de Nancy réclame 60 recrutements supplémentaires :

« On a un discours sécuritaire vis-à-vis de la maladie. On entre dans la gestion de la violence et non dans la prise en charge de la souffrance. Impossible d'assurer une prise en charge de qualité ; les malades mentaux ne sont pas des criminels, mais des personnes fragiles qui ont besoin de soutien.. » (propos du secrétaire de la CGT du CPN recueillis dans l'Est Républicain du 2 mai 2010.)

CTE du 25 mai 2010

La CGT du CPN : les projets de la Direction désespérément vides !

Nous regrettons l'attitude de la Direction qui ne se donne pas la peine de répondre aux attentes des agents.

JUIN 2010

Le 18 juin

BIONETTOYAGE AU CPN : le silence scandaleux de la Direction.

Depuis le CTE du 15 décembre 2009, la CGT demande un bilan du bionettoyage : « il n'y a pas matière à débattre sur ce dossier, la direction n'a pas à se justifier devant les représentants du personnel »

Faire le bilan de ce marché évalué à près de 3 millions d'euros s'avère légitime pour les élus CGT, mais pas pour la direction.

Par lettre en date du 18 juin, la CGT interpelle la Chambre Régionale des Comptes.

SEPTEMBRE 2010

La CGT annonce l'ouverture de son SITE internet.

www.lacgtducpn.com

le 21 septembre

Unité d'Hospitalisation Spécialement Aménagée.

la CGT adresse un courrier au Directeur dans lequel elle exprime ses craintes sur la budgétisation pérenne des emplois de l'UHSA, les futures conditions de travail dans cette unité, l'accessibilité aux droits syndicaux dans cette unité.

OCTOBRE 2010

Le 18 octobre

La CGT alerte le Comité d'Ethique du CPN, le président de la CME, l'ordre infirmier, l'ordre des médecins sur la mauvaise volonté de la Direction de ne pas répondre à notre demande : obligation de prescription médicale si nécessité de pose de contentions.

CTE DU 20 OCTOBRE :

Les personnels n'ont pas à être mis en cause pénale du fait d'absence de prescription écrite.

La CGT obtient le maintien du poste de vagemestre au sein du CPN.

Après plusieurs interpellations de la CGT, la Direction régularisera enfin 8 agents contractuels..

La Direction s'engage à faire le point sur les règles de sécurité imposées par la Pénitentiaire.

Le 22 octobre

La CGT, la CFDT et FO unies sur le dossier des retraites décident de mettre en place au CPN une grève administrative.

NOVEMBRE 2010

Le 9 novembre

Faire respecter les NORMES DE SECURITE à la BLANCHISSERIE.

La CGT obtient sur les champs que les 2 goulottes soient mises en conformité et que la sortie de secours donnant sur le vide soit condamnée dans l'attente d'une solution.

CHSCT du 16 novembre :

Enfin la Direction prend acte des recommandations de la CGT sur la nécessité d'une prescription médicale pour la pose de contentions des HO et de HDT en cas d'agitation.

Bienvenue Monsieur le Directeur des Ressources Humaines.

Directeur du plan, de la logistique et des achats au Centre Hospitalier de Coulommiers, puis directeur adjoint par intérim à la DRH du centre hospitalier de Meaux vous êtes nommé en qualité de Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines et de la Formation Continue depuis le 2 novembre 2010 dans notre établissement. Au vu de votre parcours professionnel, la psychiatrie ne vous est pas inconnue.

Le CPN est une vieille dame qui a fêté ses 400 ans le siècle dernier, ce qui n'a pas empêché ses professionnels, d'être sur le devant de la scène quand la psychiatrie était attaquée.

Les valeurs humanistes et de tolérance inscrites sur le fronton du CPN font partie de la culture des salariés et des Organisations Syndicales du CPN. Témoigner de ces valeurs est une marque d'attachement au Service Public que nous partageons avec l'ensemble des acteurs de notre établissement.



Au nom des salariés du CPN, au nom de la CGT, nous vous souhaitons la bienvenue Monsieur le Directeur des Ressources Humaines.

L.F.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL :

LA PORTE OUVERTE À LA RÉMUNÉRATION AU MÉRITE

Le décret n°2010-1153 du 29 septembre 2010 est paru, sans provoquer trop de remous, en plein mouvement de contestation sur la réforme des retraites.

Ce décret entérine ni plus ni moins la disparition de la notation dans la fonction publique hospitalière comme critère d'avancement et donne la priorité à l'entretien professionnel seul jugé apte à évaluer la valeur des agents méritants !

Certains se réjouiront de la mort de la note chiffrée leur rappelant l'école, d'autres applaudiront et vous expliqueront que la note était un concept hérité d'un autre temps et qu'il était temps de passer à autre chose,

Pourtant, l'enjeu n'est pas neutre :

- la notation des agents, encadrée par le protocole local validé par la CGT en 2005, fixait un cadre dans lequel la Direction devait se tenir, sous réserve de devoir se justifier devant les Commissions Administratives Paritaires Locales saisies des demandes de révision.
- l'avancement des agents se faisait sur la base de critères objectifs tels que l'ancienneté et la note

Aujourd'hui, le décret instaure une expérimentation jusqu'à 2014, l'entretien professionnel devient la règle en matière d'avancement et de modulation des primes.

En effet, seuls les résultats professionnels obtenus par l'agent et le respect des objectifs fixés pour l'année antérieure serviront désormais de critères à la Direction.

La CGT rappelle qu'elle a été la seule organisation syndicale à dénoncer au CPN la mise en place de l'entretien d'évaluation et à attirer l'attention sur les dérives liées aux objectifs.



Force est de constater que la parution de ce texte nous donne raison et nous conforte dans nos craintes.

Laisser entre les mains de la Direction, le pouvoir d'apprécier la valeur professionnelle des agents sur des critères plus que subjectifs, lui permettre de moduler le montant ou le taux des primes à sa guise : cela s'appelle LE SALAIRE AU MERITE !

Dans un contexte où les plans de rigueur du gouvernement tendent à réduire drastiquement les moyens des hôpitaux, il y a fort à parier que la Direction s'emparera de ce nouveau moyen pour limiter les dépenses salariales.

Dans le privé, de tristes précédents existent :

Pour preuve, la plainte déposée par la CGT contre GENERAL ELECTRICS MEDICAL SYSTEMS actuellement examinée par le TGI de Versailles le 1^{er} juillet 2010.

Cette société impose à ses salariés une évaluation basée sur des critères plus que farfelus : ingéniosité, engagement, énergie, imagination ou encore ouverture vers l'extérieur, clairvoyance,

Les salariés les mieux classés ont droit à une augmentation, les autres attendrons des jours meilleurs !

La CGT rappelle sa revendication d'instaurer un treizième mois à la place d'une prime de service. Nous resterons résolument contre la mise en place de la PRIME AU MERITE.

N'hésitez pas à donner votre avis en contactant vos représentants.

E.F.

PROCHAINE ÉTAPE DANS LE PROGRAMME DE RÉFORME DU CHEF DE L'ÉTAT :

LE CHANTIER SUR LA DÉPENDANCE

Après les retraites, un projet de loi du gouvernement, sera discuté début 2011, sur le thème de la dépendance (c'est-à-dire les soins aux personnes âgées)

Le 23 juin 2010, Madame **ROSSO-DEBORD**, députée **UMP** (mais également membre du Conseil de Surveillance au CPN et ex-secrétaire de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises), a déposé un rapport parlementaire sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

En voici les grandes lignes :

- dès 50 ans, obligation de souscrire une assurance perte d'autonomie : en gros, passer au privé le budget public actuel de 22 milliards d'euros,
- piocher dans le portefeuille des retraités par des prélèvements supplémentaires sur les pensions,
- supprimer pour la moitié des bénéficiaires l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) distribuée par le Conseil Général,
- prendre en charge les personnes âgées dépendantes par télé-médecine,, sans soutien humain.

M.HENART (Président de l'Agence Nationale des Services à la Personne) a lui aussi proposé quelques pistes le dimanche 25 octobre 2010 au soir en passant sur France 3 :

- une nouvelle journée de solidarité,
- une assurance collective (type épargne retraite) pour tous, ...

Pour la CGT, il est clair que le gouvernement cherche à

nous faire payer la prise en charge de la dépendance, en supprimant toute idée d'un financement unique basé sur la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité Sociale.

La CGT réclame au gouvernement de prendre ses responsabilités en apportant une réponse publique correspondant à un choix de société.

La CGT demande un véritable débat sur le financement de la dépendance dans le cadre de la solidarité nationale.

NON aux restrictions de la prise en charge publique et au désengagement de l'Etat
NON au transfert de ce risque vers les assurances privées.

E.F.



PROJET DE LOI RELATIF AUX DROITS ET À LA PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET DE SOINS PSYCHIATRIQUES ET À LEURS MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Derrière ce titre se cache un retour de la psychiatrie sur le renfermement du malade mental.

Ce projet de loi consacre le soin sans consentement du patient.

Ce projet organise un basculement vers le sécuritaire.

Petit retour en arrière :

Le 18 novembre 2008, un patient s'échappe d'un hôpital psychiatrique et poignarde un étudiant.

La vague d'émotions suscitée par ce drame est aussitôt reprise par le Président de la République qui criminalise le malade comme fou dangereux.

Ce projet étend les soins sous contrainte au domicile : c'est mettre les patients en liberté surveillée à perpétuité.

Il introduit un casier judiciaire psychiatrique pour prendre en compte les antécédents.

Il institue une « garde à vue psychiatrique » de 72 heures à compter de l'entrée du patient, pendant laquelle tout traitement contraint serait autorisé

Le projet complique également la sortie du patient dont la responsabilité est attribuée au préfet, qui peut la refuser sans avoir à se justifier.

Pour la CGT, il est clair que ce projet est inacceptable et

inamendable : on est très loin de notre vision humaniste de la psychiatrie.

Pour autant, la CGT ne reste pas dans l'immobilisme et a adressé un courrier à la Ministre de la Santé en date du 5 juillet 2010.

La CGT déplore la primauté de la sécurité sur le soin, le travail thérapeutique consistant en effet à obtenir prioritairement le consentement du malade

Or, la mise en place des différentes réformes ont détérioré le contexte dans lequel s'exerce la psychiatrie actuelle : manque de moyens, d'effectifs, de places ; limitation du temps de parole des soignants entre eux et avec les patients, multiplication de protocoles déconnectés des réalités du terrain, lourdeur des tâches informatiques,

Non à l'instrumentalisation de la folie et à la stigmatisation des malades.

Plus d'infos sur : <http://www.collectifpsychiatrie.fr/>

Dernière info : le Conseil Constitutionnel estime insuffisant les droits des malades hospitalisés sans consentement (quid des soins ambulatoires sous contrainte?)

LF/EF

SALARIÉ OU DIRECTION, QUI EST RESPONSABLE ?

Qui, de l'employeur ou du salarié, est tenu responsable de la faute quand l'organisation du travail, pousse les personnels à se dépasser ?

Cette question est d'actualité au regard des dernières affaires qui ont émaillé les médias.

Ainsi, dans "Le Monde" du 17 septembre 2010, on apprend qu'une infirmière du CHU de NANCY doit répondre d'homicide involontaire devant le Tribunal Correctionnel de NANCY, suite au décès d'un patient victime en 2005 d'une erreur de dosage de chlorure de sodium lors d'une opération.

Dans cette affaire pourtant, l'information judiciaire révélait que **le circuit du médicament n'avait pas présenté les garanties nécessaires qui auraient pu permettre d'éviter ce drame.**

Mais, peu importe, pour la Direction du CHU, le drame ne peut résulter que d'erreurs humaines !

Dans un domaine autre que le monde hospitalier, mais plus médiatisé, c'est encore **l'affaire KERVIEL.**

Dans ce procès, seul l'homme a été condamné.

Par contre, on n'a toujours pas jugé de l'immoralité d'une banque qui, à travers son organisation, met les travailleurs à genoux pour engendrer plus de profits.

La CGT dénonce une jurisprudence qui met en avant la responsabilité unique du salarié pour des fautes commises à l'occasion de son exercice professionnel, l'employeur étant dédouané de toute responsabilité.

Aujourd'hui, les salariés baignent dans un contexte qui leur impose chaque jour un peu plus de prendre

PRISE EN CHARGE DE LA VIOLENCE : OÙ EN EST-ON ?

L'Observatoire National des Violences en milieu hospitalier a enregistré 4 742 faits de violence en 2009, soit une hausse de 38% par rapport à 2008. Les services de psychiatrie sont les plus touchés (40% des violences déclarées)

Fort de ce constat, où en est le CPN ?

La CGT a rappelé à maintes reprises que le problème de la violence était loin d'être pris en compte dans notre hôpital.

La Direction vous présente la **formation OMEGA** comme étant un moyen de prévention.

Elle y ajoute une **cartographie de la violence** (nombre d'actes par service répertoriés dans COVIRIS)

Ces 2 outils sont-ils des moyens préventifs efficaces ?

Les salariés apprécient la formation OMEGA.

Aujourd'hui, la CGT demande un bilan de son impact sur les actes de violence commis depuis sa mise en place.

des risques, quitte à mettre de côté toute éthique De plus en plus seuls, livrés à eux-mêmes dans des organisations qui ne laissent plus aucune place au collectif, ils avancent sans garde-fou.

Pendant ce temps, l'employeur met en place des protocoles faisant fi des réalités vécues au quotidien par les salariés et se couvre en cas de possible mise en cause juridique (cf notre article sur les prescriptions de contention sur www.lacgtducpn.com)

C'est la démarche dans laquelle s'inscrit la Direction de la Gestion des Risques au CPN.

Tout salarié a dû participer cet automne, à une réunion de sensibilisation à la gestion des risques.

La Direction se dédouane de sa responsabilité quand elle invite les salariés à faire des Coviris !

A ceci, la CGT oppose la réalité : les salariés ne s'y retrouvent plus dans ce mode de fonctionnement et personne n'est dupe.

Pour la CGT, une bonne gestion des risques ne peut et ne pourra se faire qu'à travers un CHSCT fort et conscient de ses pouvoirs.

Nous comptons d'ailleurs certains succès au rang desquels la réalisation d'une expertise sur la souffrance au travail, la mise en place d'actions correctives immédiates à la Blanchisserie, la sécurisation des contentions,

Les représentants du personnel CGT au CHSCT sont à votre disposition : n'hésitez pas à les contacter !

EF/LF.

La Direction révèle que la cartographie réalisée est inexploitable. (cf compte rendu CHSCT 16/11/2010)

Le groupe violence, créé à l'initiative de la CGT depuis plus de 15 ans, a montré ses limites.

La Direction des Soins veut reprendre les travaux du groupe violence, pour quoi faire ?

La CGT n'y est pas hostile mais n'entend pas occulter les vrais problèmes qui engendrent la violence.

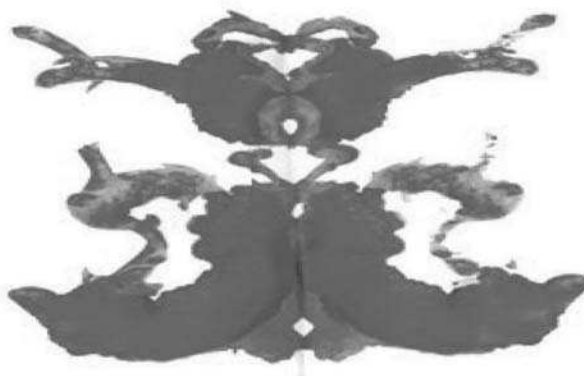
Un des moyens de réponse passe par une prise en charge des patients de qualité, un renforcement des équipes soignantes, une réhabilitation de certains locaux,

Là où la pratique infirmière laisse la place à la gestion des

lits, il nous faut retrouver une place pour la clinique psychiatrique.

C'est sur ces axes de travail qu'il convient d'orienter nos efforts : la CGT y œuvre au sein des instances et poursuivra ce combat jusqu'à obtenir satisfaction.

LF / EF



UN COLLÈGE DE L'ENCADREMENT, POURQUOI PAS ?

Suite à la demande du Directeur courant septembre 2010, une 1^{ère} réunion des personnels d'encadrement s'est tenue le 18 novembre.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que **les débats n'ont pas montré un réel enthousiasme** de la part des cadres présents.

Pour la CGT, il est évident que des espaces d'échange entre les différentes filières de l'encadrement est salutaire face à l'isolement qui guette nos professions.

Mais, cela n'a rien de novateur, ces groupes de travail pluridisciplinaires existent déjà : groupe fonction hôtelière, groupes qualité, ...

Les instances telles que le CTE sont également un lieu où les représentants du collège de l'encadrement peuvent s'exprimer

Toutefois, il convient d'être prudent sur les missions et pouvoirs qui seraient confiés à ce collège.

Sur le fond, mettre en avant, comme cela a été fait, l'idée de contribuer à éclairer le Directeur dans la prise de décisions est tout à fait inexact.

La CGT rappelle que la loi HPST a considérablement renforcé les pouvoirs du

Directeur en le posant comme seul patron de l'hôpital : c'est d'ailleurs lui qui serait chargé du « recadrage » en rencontrant au cours de l'année les membres du collège.

Sur le plan pratique, la Direction de la Qualité signalait il y a encore peu de temps, les trop nombreux groupes de travail présents au CPN, les limites de cet exercice et sa volonté de mieux coordonner les travaux en diminuant le nombre de ces groupes.

La CGT ajoute que les conseils de service, réunions d'expression, conseils de pôle, ... (espaces d'expression des personnels) ont une fâcheuse tendance à se restreindre.

Pour notre organisation, il est certes important de redonner la parole aux cadres mais plus impératif encore de permettre aux agents de se réapproprier le travail en leur accordant du temps pour échanger !

La proposition d'un collège de l'encadrement doit répondre à une réelle demande des intéressés et non à une démarche corporatiste qui serve de relais à la pensée unique.

E.F.

NOUVEAU MARCHÉ BIONETTOYAGE : ON PREND LES MÊMES ET ON RECOMMENCE ?

Le nouveau marché relatif au bionettoyage au CPN vient d'être attribué au prestataire actuel.

Interrogée par la CGT, la Direction nous informe que le montant du marché est légèrement inférieur au coût antérieur (à savoir, 2,8 millions d'euros HT ?) pour un volume d'heures œuvrées sensiblement identique, que des prestations supplémentaires ont été intégrées (1 chef de site supplémentaire; mise en place d'une permanence à disposition des unités d'hospitalisation et que les protocoles de contrôle ont été remis à jour en lien avec l'hygiéniste.

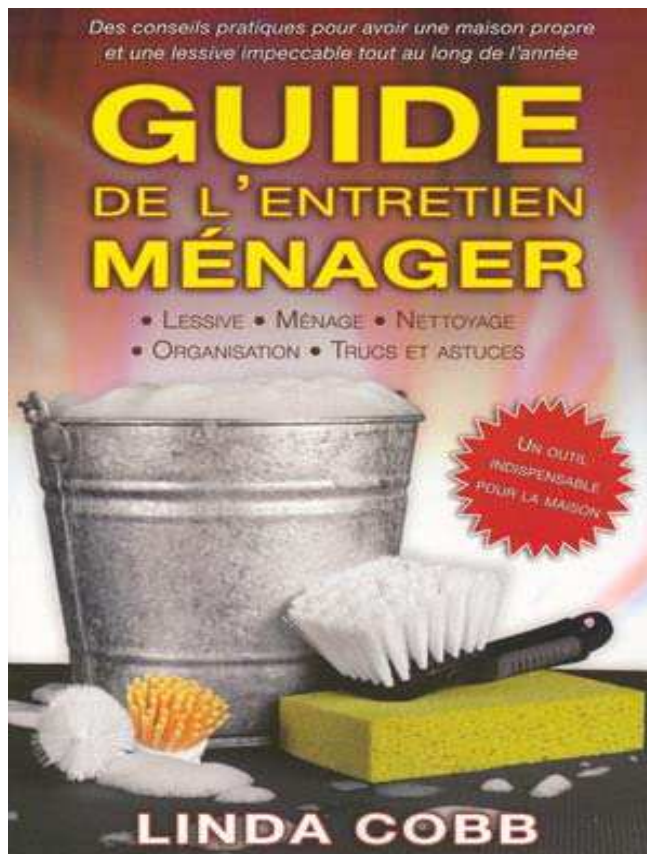
Une réunion d'information est prévue le 18 janvier 2011.

La CGT, à l'origine de plusieurs interpellations de la Direction et de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes, entend bien pousser plus loin les investigations.

Alors que les médias dénoncent les infections nosocomiales et l'hygiène hospitalière, ce dossier représente un intérêt majeur pour les professionnels et les usagers, c'est pourquoi la CGT se montre très exigeante sur ce dossier.

Nous dénonçons le désengagement de la Direction, qui laisse les mains libres à une entreprise extérieure.

EF / LF



POINT SUR L'EXPERTISE DU CABINET "ÉMERGENCES"

Du 19 octobre au 9 novembre 2010, le cabinet EMERGENCES mandaté par le CHSCT a réalisé des entretiens individuels et des observations sur le terrain dans les unités HORIZON, Prisme, Unité 4, Sécurité et Services Economiques.

Initiée par la CGT, cette démarche intersyndicale a pour but d'établir une expertise chargée d'évaluer la souffrance et l'usure professionnelle des salariés du CPN.

Les 1ères remontées des personnels concernés sont favorables : les entretiens leur ont permis de s'exprimer librement et de façon anonyme sur leur vécu au quotidien.

Le mardi 30 novembre 2010, la CGT a invité la CFDT et FO à une réunion de travail où les 3 organisations syndicales décident de restituer les résultats aux agents des services concernés mais

également à l'ensemble de l'établissement dans le courant janvier 2011.

Nous rappelons à ce titre que les agents pourront se rendre à la restitution en utilisant leurs heures d'information syndicale (si les agents viennent sur leur repos, possibilité de récupérer)

Pour la CGT, cette expertise doit nous permettre de travailler à la mise en place d'actions correctives indiscutables afin de faire cesser la souffrance au travail.

La CGT a également proposé que les crédits alloués en 2011 par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre des CLACT (Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail) soient utilisés pour financer en partie cette expertise.

AD / SB

UNE ÉQUIPE SYNDICALE QUI S'INVESTIT POUR VOUS DÉFENDRE !



Luc



Florence



Sylvain



Philippe



François



Emmanuel



Audrey



Monique

L'info en direct au CPN, c'est
www.lacgtducpn.com

Les dossiers d'actualité :

- la retraite pour les mères de 3 enfants
- le reclassement infirmier (catégorie B / catégorie A)
- le projet de loi sur les soins sans consentement

Mais également, des rubriques sur vos droits, les grilles de salaire,

Compte rendu CHSCT du 16 NOVEMBRE 2010

En préambule,

La CGT a demandé une nouvelle fois à ce que la délégation de pouvoir et de signature du Directeur soit présentée aux membres du CHSCT afin que celui ci soit valide.

CLACT

Rappelons que le CLACT ne doit pas servir à refaire un travail parallèle du type audit alors qu'une expertise est en cours par le cabinet Émergences.

Attendons les résultats de cette expertise qui nous permettrons de mettre en place des solutions, d'organiser de journées de prévention, de formation.

Cette somme allouée pourrait aussi payer une partie de cette expertise

PAPRI Pact

La CGT a réaffirmé que le CHSCT n'avait pas été suffisamment associé au recensement des risques professionnels et notamment dans la cotation des risques. A la lecture de ce document, apparaissaient des risques graves et avérés comme à la buanderie où rien n'avait encore été fait. Les représentants CGT au CHSCT sont alors intervenus très rapidement sur les lieux pour faire le nécessaire afin de mettre les agents en sécurité sur leur lieu de travail. (www.lacgtducpn.com : lire « faire respecter les normes de sécurité à la Blanchisserie »)

COVIRIS

La Direction nous informe que l'exploitation de ce logiciel est une exploitation à minima car il n'y a pas assez de recul pour une étude plus approfondie.

Nous précise qu'en 2011 commencera un « chantier » pour exploiter ces statistiques.

La CGT rejoint la Direction sur l'inutilité de ce logiciel et attend avec impatience le grand chantier de 2011.

U.H.S.A

La Direction nous informe du retard pris dans les travaux, ouverture prévue fin 2011, début 2012.

Quant à l'organisation du travail, il y a des pistes de réflexion et différentes hypothèses étudiées.....

La CGT demande à être informée de l'avancée des « travaux » et souhaite qu'il y ait des réunions d'étapes dans les différents groupes de travail auxquelles elle pourrait participer.

De plus, nous rappelons que l'organisation du travail dans tous les services du CPN mais aussi à l'UHSA, reste une prérogative du CHSCT !

Retraites et recrutements

D'après la Direction, le recrutement du personnel au CPN est supérieur au nombre de départs en retraite. (Tableau à l'appui)

Pour la CGT, ces chiffres sont erronés. Pour exemple, le nombre d'infirmiers recrutés par la Direction courant 2010 englobe ceux déjà prévus pour l'UHSA et qui ne seront présents que de façon transitoire dans les services de soins.

Bionettoyage

Le marché a été remporté par l'entreprise Sin et Stes, la CGT demande à ce qu'un point soit fait sur les modifications apportées au cahier des charges et donc sur la charge de travail de ces agents et la qualité de leurs prestations.

Aux différentes questions posées, nous n'avons aucune réponse du Président du CHSCT qui n'a pas encore étudié de près le nouveau cahier des charges.... La CGT s'interroge quant à cette réponse !

BPEAS et gestion de l'absentéisme

Face à la pénurie de personnels, la Direction a mis en place une politique que nous dénonçons à savoir le rappel des agents en repos pour remplacer un collègue au pied levé.

Cette méthode est regrettable et confirme de nouveau ce que nous affirmons depuis des années : le manque de personnels dans les services de soins.

Aucune réaction de la Direction.....

Contentions

Retour sur le problème de prescription de contention des patients en HO lors des transferts d'un commissariat jusqu'au CPN.

La CGT se félicite que le message soit enfin passé et qu'une prescription médicale écrite soit désormais obligatoire pour la pose des contentions.

Sécurité dans le bâtiment administratif

La CGT demande à ce qu'une sortie de secours soit installée au deuxième étage du bâtiment A au vu de la configuration des locaux et du nombre de personnes accueillies.

Réponse de la Direction : ce dispositif n'est pas envisagé car ces travaux ne sont en aucun cas une priorité et que des mesures compensatoires sont mis en place (détecteurs de fumée, formation incendie, exercice pratique...).

A.D.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Je souhaite :

prendre contact me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt.@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com